



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
Consultation n° 25FCS017**

**Direction de
l'Administration et des
Finances**
Service achats/marchés

Relatif à

Dossier suivi par :
Service achats/marchés

Ligne directe :
01 56 29 15 97

Fax direct :

E- mail :

**Prestations de services de maintenance, d'appui
technique du parc d'autoclaves et de maintenances
des laveurs des laboratoires de l'ANSES**

Date limite de remise des offres :

Vendredi 30 mai 2025 à 17h00



VISITE FACULTATIVE DES SITES



REPONSE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE SUR LE PROFIL ACHETEUR <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Lien pour accéder à la consultation :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2755009&orgAcronyme=h8j>

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE	3
2 MODE DE PASSATION	3
3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
4 OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES	3
4.1 OBJET ET FORME DU MARCHE	3
4.2 DUREE.....	4
4.3 LIEUX DE LIVRAISON ET D'EXECUTION DES PRESTATIONS	5
4.4 VARIANTES.....	5
4.5 CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	5
4.6 MODIFICATION AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
4.7 FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS	5
4.8 AVIS D'APPEL A CONCURRENCE.....	5
5 PRESENTATION DE LA REPONSE A LA CONSULTATION – DOCUMENTS REQUIS - LOT 1 A 8 5	
5.1 PROPOSITION TECHNIQUE ET COMMERCIALE (LOTS 1 A 8).....	5
5.2 DOSSIER DE CANDIDATURE (LOTS 1 A 8).....	6
6 CONDITIONS DE REMISE DE LA REPONSE A LA CONSULTATION	7
6.1 REMISE DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES	7
6.2 COPIE DE SAUVEGARDE :	7
7 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
7.1 CANDIDATURES	8
7.2 OFFRES	8
7.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	9
8 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	9

1 ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)
14 rue Pierre et Marie Curie
94701 MAISONS-ALFORT Cedex
Téléphone : 01 49 77 13 50 (standard)

L'Anses est un établissement public administratif de l'État, placé sous la tutelle des ministères chargés de l'écologie et du développement durable, du travail, de l'agriculture et de l'alimentation, de la santé et de la consommation.

2 MODE DE PASSATION

Marché de services passé en procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions du code de la commande publique (articles L 2124-1, L 2124-2, R 2124-1 et R 2124-2).

3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et annexe 1;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) N°18 du 7 avril 2025;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et annexe 1;
- L'annexe financière à l'acte d'engagement relative pour chaque lot ;
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) relatif à chaque lot ;
- Le cadre de réponse ;
- Les imprimés DC1 et DC2 ainsi que leur mode d'emploi.

4 OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES

4.1 OBJET ET FORME DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché public de services passé en procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions du code de la commande publique (articles L 2124-1, L 2124-2, R 2124-1 et R 2124-2).

Le marché a pour objet des prestations de services relatives à la maintenance et appui technique sur des autoclaves et périphériques associés et des laveurs, pour les laboratoires de l'ANSES.

Le marché comprend les 8 lots suivants :

Offre de Base

LOT 1 : Prestations de maintenance et d'appui technique pour les équipements de marque LEQUEUX/GETINGE

LOT 2 : Prestations de maintenance et d'appui technique pour les équipements de marque STEAM/ProHS

LOT 3 : Prestations de maintenance et d'appui technique pour les équipements de marque MATACHANA

LOT 4 : Prestations de maintenance et d'appui technique pour les équipements de marque STEELCO

LOT 5 : Prestations de maintenance pour les équipements de marque LANCER

LOT 6 : Prestations de maintenance pour les équipements de marque MIELE

LOT 7 : Prestations de maintenance et d'appui technique pour les équipements de marque SYSTEC

LOT 8 : Prestations de maintenance et d'appui technique pour les équipements de marque FEDEGARI

Prestations Supplémentaires Eventuelles Facultatifs (PSEF) LOTS 1 à 4, 7 et 8 :

Prestations de maintenance (préventive et/ou curative) et d'appui technique relatives aux équipements de marques TBM, TUTTNAUER, VARIOKLAV, HCM, CESSINOX, SMI, COLUSSI, ADVANGE LAB, AEG, BOSCH, ELECTROLUX et SMEG.

La liste des équipements et des prestations concernés est détaillée dans l'annexe 1 au présent CCTP. Ces prestations requièrent les mêmes modalités d'exécution et le même niveau de qualité que ceux attendus pour les prestations de l'offre de base.

Les prestations de maintenance préventive, de maintenance curative et d'appui technique s'exécutent sur devis/bons de commande.

Les protocoles de maintenance préventive sont décrits/joints dans l'offre du candidat, les pièces/consommables **indispensables à la maintenance préventive** sont listées dans le cadre de réponse (lots 1 à 4, 7 et 8) et chiffrées dans le bordereau de prix (onglets « PSEF lot 1 », « PSEF lot 2 », « PSEF lot 3 », « PSEF lot 4 », « PSEF lot 7 » et « PSEF lot 8 »).

Les candidats peuvent présenter une offre pour toutes ou partie des PSE facultatives.

Prestations Supplémentaires Eventuelles Facultatifs (PSEF) LOTS 5 et 6 :

Prestations de maintenance préventive et/ou curative relatives aux équipements de marques CESSINOX, AEG, BOSCH, LANCER, ELECTROLUX et SMEG.

La liste des équipements et des prestations concernés est détaillée dans l'annexe 1 au présent CCTP.

Ces prestations requièrent les mêmes modalités d'exécution et le même niveau de qualité que ceux attendus pour les prestations de l'offre de base.

Les prestations de maintenance préventive, de maintenance curative s'exécutent sur devis/bons de commande.

Le protocole de maintenance préventive (laveur CESSINOX) est décrit/joint dans l'offre du candidat, les pièces/consommables **indispensables à la maintenance préventive** sont listées dans le cadre de réponse (lots 5 et 6) et chiffrées dans le bordereau de prix (onglets « PSEF lot 5 » et « PSEF lot 6 »).

Les candidats peuvent présenter une offre pour toutes ou partie des PSE facultatives.

Le détail des prestations est décrit dans le CCTP et annexe 1.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande émis sur la base de prix unitaires figurant dans l'annexe financière à l'acte d'engagement (et/ou devis préalable), qui fixe toutes les stipulations contractuelles et est conclu, avec un seul opérateur économique suivant les conditions fixées aux articles R2162-12 et R2162-13 du code de la commande publique.

Le volume estimé des prestations pour chaque lot figure au CCTP. Cette estimation est donnée à titre indicatif et n'engage pas contractuellement l'Anses si le volume de prestations n'est pas atteint ou est dépassé dans le cadre de l'exécution du présent accord cadre.

Il n'est pas fixé de montant minimum. Le montant maximum de l'accord-cadre est de **645 000 €HT** réparti comme suit :

- Montant maximum LOT 1: 170 000 €HT
- Montant maximum LOT 2: 120 000 €HT
- Montant maximum LOT 3: 90 000 €HT
- Montant maximum LOT 4: 70 000 € HT
- Montant maximum LOT 5: 35 000 € HT
- Montant maximum LOT 6: 40 000 € HT
- Montant maximum LOT 7: 60 000 € HT
- Montant maximum LOT 8: 60 000 € HT

Le candidat peut répondre à un ou plusieurs lots. Il est interdit de remettre des offres variables ni même une offre globalisée. Chaque lot sera attribué séparément à un opérateur économique.

4.2 DUREE

Pour l'ensemble des lots, les marchés sont conclus à compter de leur date de notification, pour une durée de 12 mois.

Les marchés sont reconductibles 3 fois par période de 12 mois dans la limite de 48 mois, par décision tacite du représentant de l'ANSES dans les trois (3) mois précédant l'échéance de la période initiale.

L'attributaire ne peut s'opposer à sa reconduction.

Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité du marché court jusqu'au terme de la période en cours. La non-reconduction ne donne droit à aucune indemnité.

4.3 LIEUX DE LIVRAISON ET D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Les sites de l'Anses concernés par les prestations objet du marché pour chaque lot sont précisés dans le CCTP.

La liste de ces sites concernant l'ensemble des lots n'est pas exhaustive ; son périmètre pourra être étendu selon les modalités définies à l'article 3 du CCAP (*cf. clause de réexamen*).

4.4 VARIANTES

Les variantes libres à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées. Si une ou plusieurs variantes à l'initiative d'un candidat sont présentées, ces dernières seront rejetées, jugées comme irrecevables.

4.5 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Groupement d'entreprises

Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent pas cumuler ces deux qualités.

Aucune forme de groupement n'est imposée après l'attribution du marché. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'Anses.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations qu'ils devront effectuer, leur dénomination et qualité.

Sous-traitance

Les candidats ont la possibilité de sous-traiter une partie des prestations de l'accord cadre objet de la présente consultation sous réserve de se conformer strictement aux dispositions de la loi n° 75-1134 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance et aux articles L 2193 à L 21393-14 et R 2193-1 à R 2193-22 du code de la commande publique.

4.6 MODIFICATION AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **6 jours** avant la date limite pour la remise des offres, les modifications au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.7 FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS

La notification des décisions ou informations du pouvoir adjudicateur peut être faite par remise directe contre récépissé, échange dématérialisé ou sur support électronique ou tout autre moyen permettant d'attester la date de réception de la décision ou de l'information.

4.8 AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

La présente procédure fait l'objet de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence à consulter sur le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil d'acheteur de l'Anses (marches-publics.gouv.fr).

5 PRESENTATION DE LA REPONSE A LA CONSULTATION – DOCUMENTS REQUIS - LOT 1 A 8

5.1 PROPOSITION TECHNIQUE ET COMMERCIALE (LOTS 1 A 8)

- **La proposition financière :** pour chaque lot pour lequel il soumissionne, le candidat remettra l'annexe financière à l'acte d'engagement, jointe au présent DCE
- **Le détail quantitatif estimatif (DQE):** pour chaque lot pour lequel il soumissionne, le candidat remettra le DQE complété sous format EXCEL (conformément aux prix figurant dans son annexe financière), joint au présent DCE
- **Le cadre de réponse:** pour chaque lot pour lequel il soumissionne, le candidat complètera le cadre de réponse conformément à chacune des exigences et/ou spécifications CCAP et du CCTP, comprenant tous les éléments à même d'apprécier la conformité de l'offre aux exigences requises et de l'analyser au regard des critères définis à l'article 7.2 ci-dessous.
- **Un RIB.**

***NB :** Afin de faciliter les échanges ultérieurs, il est souhaité que le candidat fournisse dans son dossier un document d'accompagnement précisant les coordonnées complètes de la personne en charge du suivi du dossier (nom, qualité, téléphone, adresse électronique).*



L'acte d'engagement sera signé ultérieurement avec le candidat retenu.

5.2 DOSSIER DE CANDIDATURE (LOTS 1 A 8)

Le candidat a le choix de remettre sa candidature sous format électronique standard composé des documents listés ci-dessous ou via le Document Unique de Marché Européen (DUME électronique). Pour chaque lot pour lequel il soumissionne, le candidat devra néanmoins fournir toutes les informations et justificatifs demandés ci-dessous permettant d'apprécier qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

- 1- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- 2- Le candidat peut produire, s'il le désire, les documents et certificats visés à l'annexe 1 du présent RC ;
- 3- La lettre de candidature « imprimé DC1¹ou DUME » avec, en cas de groupement, mention du mandataire et des membres du groupement.
- 4- Les renseignements permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières (ou imprimé DC2⁽¹⁾ ou DUME et ses annexes) :

✓ **Capacités financières :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et/ou le chiffre d'affaires relatif aux prestations faisant l'objet du marché, réalisées par le candidat au cours des trois derniers exercices disponibles.

✓ **Capacités techniques et professionnelles :**

- Présentation d'une liste des principaux services représentatifs de la prestation objet de l'appel d'offres, effectués au cours des trois dernières années en indiquant leur montant ou volume et leur destinataire ;
- Moyens du candidat (équipements et effectif de la société en mentionnant la répartition par qualification).

***NB :** si le candidat s'appuie sur des capacités d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il produit pour chaque opérateur présenté les mêmes documents que ceux qui lui sont demandés. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.*

Ainsi, le cas échéant, les candidats sont invités à se présenter en groupement d'entreprise avec mention dans les documents de candidature du mandataire et de ses habilitations à représenter les autres membres du groupement.

¹ Documents disponibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj> et joints au présent dossier de consultation

6 CONDITIONS DE REMISE DE LA REPONSE A LA CONSULTATION



La réponse à la consultation devra obligatoirement être transmise par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur de l'Anses.

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français, ou être accompagnés d'une traduction en français pour tout document rédigé dans une autre langue.

Les offres ne seront prises en considération qu'à la condition formelle que tous les documents demandés aient été produits au plus tard le **30 mai 2025 à 17h00**

Le dossier, complet, devra comprendre les documents relatifs à la candidature et à l'offre.

La signature électronique de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire.

Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de signer un acte d'engagement.

6.1 REMISE DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES

Les candidats doivent remettre leur proposition de façon dématérialisée, au plus tard le **30 mai 2025 à 17h00**, sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2755009&orgAcronyme=h8j>

Les candidats doivent insérer dans l'enveloppe électronique l'ensemble des documents requis à **l'article 5** du présent RC (lisibles par les outils bureautiques standards).

Avertissement : tout fichier constitutif de l'offre, devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout fichier reçu par l'Anses et contenant un virus fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu ; le candidat en sera informé.

6.2 COPIE DE SAUVEGARDE :

Le candidat pourra, parallèlement à son envoi électronique, envoyer une copie de sauvegarde de son dossier de candidature et de son dossier d'offre.

La copie de sauvegarde peut être envoyée sur support physique électronique (CD, DVD, clé USB...) ou support papier.

La copie de sauvegarde doit être transmise sous pli scellé à l'adresse mentionnée ci-après et comporter la mention « **ne pas ouvrir - consultation 25FCS017- copie de sauvegarde** » :

Anses

Service Achats/Marchés

14, rue Pierre et Marie Curie

94701 Maisons Alfort Cedex

Elle doit être parvenue dans les délais impartis pour la remise des offres tel que mentionné ci-dessus.

Les candidatures et les offres donneront lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde lorsque :

- un programme informatique malveillant est détecté dans un fichier électronique.
- le pli est réceptionné de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, si l'Anses dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l'échéance de fermeture de la remise des plis et si la copie de sauvegarde est, elle, parvenue dans les délais ;
- le pli n'a pas pu être ouvert par l'Anses.

En cas d'ouverture, la copie se substituera au dossier transmis par voie électronique.

7 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 CANDIDATURES

L'examen des candidatures portera sur leur recevabilité au regard des dispositions du Code de la commande publique et sur l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières. L'Anses se réserve le droit de régulariser les candidatures qui seraient incomplètes.

7.2 OFFRES

L'analyse des offres sera effectuée, pour chaque lot, au vu des critères pondérés de suivants :

Lots 1 à 8 :

<u>Critères</u>		<u>Pondération</u>	
<u>Prix</u>	Montant TOTAL sur 4 ans selon DQE	90%	50%
	Remise consentie dans le cadre de la maintenance curative sur devis/bons de commande	10%	
<u>Valeur technique</u>	Protocoles de maintenance préventive relatifs aux équipements couverts par le présent marché	30%	40%
	Equipe dédiée à l'exécution des prestations objet du marché (Composition, formation, expérience)	15%	
	Modalités d'approvisionnement en pièces détachées pour les appareils (délai moyen, stock, partenariat constructeur, origine)	20%	
	Délai d'intervention sur site pour une visite curative (5jours ouvrés maximum)	25%	
	Plage horaire de l'assistance téléphonique	10%	
<u>Développement Durable</u>	Politique en matière de gestion des pièces détachées usagées (remplacées et reprises par le titulaire) au regard de l'objet du présent marché	10%	
	<p>Empreinte carbone estimée sur la base d'un déplacement par site Anses. Le calcul est établi selon la formule donnée par Labos 1point5* (https://apps.labos1point5.org/travelssimulator), sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du moyen de transport utilisé par les intervenants dédiés à chaque site Anses - du point de départ de l'intervenant dédié pour chaque site Anses <p>A noter : le simulateur de calcul ne permet pas de calculer l'empreinte carbone si la ville de départ et la ville du site Anses concerné par la prestation sont identiques. Ainsi, en cas de ville de départ identique à la ville du site Anses:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit le candidat fournit l'adresse exacte du point de départ : dans ce cas la distance réellement parcourue est retenue pour établir l'empreinte carbone - Soit le candidat ne fournit pas l'adresse du point de départ : dans ce cas un forfait de 4 km s'applique pour établir l'empreinte carbone. 		

✓Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Les offres inappropriées ou inacceptables (telles que définies aux articles L 2152-1 à L 2142-3 du code de la commande publique) seront éliminées. L'Anses se réserve la possibilité de régulariser les offres irrégulières.

Le classement des offres sera réalisé après addition des notes pondérées obtenues aux différents critères. L'offre la mieux classée sera retenue, le cas échéant à titre provisoire, en attendant que le candidat produise, si ces derniers n'ont pas été remis avec le dossier de candidature, les documents, attestations et certificats prévus à l'annexe 1 et signe un acte d'engagement.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; Il ne pourra être supérieur à 10 jours.

Un délai d'au moins onze jours (transmission électronique de la notification à l'ensemble des candidats intéressés) sera respecté entre la date d'envoi aux candidats évincés de la notification de la décision motivée du rejet de leur offre et la conclusion du marché.

A l'issue de ce délai, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera le marché au titulaire pour exécution.

7.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.

En tant que de besoin, l'acheteur peut solliciter des candidats ou des soumissionnaires la prorogation du délai de validité des offres.

Pour ce faire il transmet, pour accord, sa demande à l'ensemble des candidats ou soumissionnaires via la plateforme PLACE. La demande précise la durée de prorogation de la validité des offres.

Si le candidat ou le soumissionnaire n'accepte pas de maintenir son offre, l'acheteur poursuit la procédure avec les seuls candidats ou soumissionnaires ayant accepté la prorogation du délai de validité de leur offre.

8 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

L'Anses privilégiera la communication électronique via notre profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/> (questions-réponses, demandes de compléments, négociation, notification de rejet, notifications de marché, etc.).

Les demandes renseignement d'ordre administratif et/ou technique doivent être formulées via le profil acheteur au travers de la rubrique questions/réponses **10 jours au moins** avant la date limite de remise des offres :

[https://www.marches-](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2755009&orgAcronyme=h8j)

[publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2755009&orgAcronyme=h8j](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2755009&orgAcronyme=h8j)

Les réponses seront publiées exclusivement sur le profil acheteur **6 jours au plus tard** avant la date limite de remise des offres.

ANNEXE 1

DOCUMENTS À FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE POTENTIEL DU MARCHÉ

(si ces derniers n'ont pas été déjà transmis dans le dossier de candidature ou ne sont pas disponibles sur le profil acheteur)

A/ Candidat individuel ou membre du groupement établi en France.

Dans tous les cas :

- ✓ Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société (dont délégations de signature...).
- ✓ Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions **datant de moins de 6 mois** (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).
- ✓ Les attestations et certificats délivrés par l'administration fiscale dont dépend l'attributaire prouvant que les obligations fiscales ont été satisfaites (impôts sur le revenu, impôt sur les sociétés et taxe sur la valeur ajoutée) - ***Valide pour l'année en cours.***
- ✓ Une attestation d'assurance en cours de validité.

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5-2° du code du travail) :

- ✓ Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis ou D1), délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente.
- ✓ Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- ✓ Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- ✓ Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

B/ Candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger.

- ✓ Se référer au Livre 1^{er}, Titre IV du code de la commande publique (Partie réglementaire).
- ✓ Une attestation d'assurance en cours de validité.